

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 10 novembre 2003 portant organisation du service des moyens généraux.

Du 12 janvier 2007

NOR D E F D 0 6 0 1 7 2 1 A

Précédent Modificatif :

Arrêté du 10 novembre 2005 (mention au BOC, p. 8642 ; JO n° 272 du 23 novembre 2005, texte n° 3).

Texte modifié :

Arrêté du 10 novembre 2003 (JO du 13, p. 19320 ; BOC, 2003, p. 7302 ; BOEM 110.4.2.8).

Référence de publication : JO n° 11 du 13 janvier 2007, texte n° 15; JO/18/2007.

La ministre de la défense,

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 portant organisation du service des moyens généraux, modifié par l'arrêté du 10 novembre 2005 ;

Vu l'arrêté du 30 mai 2006 portant création de la mission des systèmes d'information d'administration et de gestion,

Arrête :

Art. 1er. L'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé est ainsi modifié :

1. Le troisième tiret de l'article 1er : « la sous-direction des systèmes d'information d'administration et de gestion ; » est supprimé.
2. L'article 5 est abrogé.
3. Les neuvième, dixième, onzième et douzième tirets de l'article 6 sont remplacés par les dispositions suivantes :

« – d'assurer la gestion des restaurants :
– de la maison du ministre ;
– de la maison du ministre délégué aux anciens combattants ;
– de leurs cabinets respectifs ; ».

Art. 2. Le chef du service des moyens généraux est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 janvier 2007.

Michèle ALLIOT-MARIE.